

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 119-2017-A01

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement #119-2017-A01 modifiant le règlement #119-2017 concernant la régie interne des séances du Conseil a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 13 décembre 2021

Avis de motion : 13 décembre 2021 Adoption du règlement : 24 janvier 2022

QUE le règlement #119-2017-A01 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page Ma Ville, onglets Règlements municipaux et Projets de règlements et procédures spécifiques.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 26 janvier 2022.

Judith Saint-Louis Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 26 janvier 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au baillard de l'hôtel de ville ce même jour.

	Ce :
Judith Saint-Louis, greffière	